



E-learning - Aller au-delà de la RE2020



PUBLIC

Bailleurs sociaux – Promoteurs -
Bureau d'études – Architectes –
Entreprises de construction –
Bureaux de contrôle – Assureurs
– Experts construction –
Economistes de la construction

PRÉREQUIS

Avoir des connaissances sur la
RE2020 ou avoir suivi le module
« S'approprier les spécificités de
la RE2020 (eRE1)

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques
- Fiches mémo
- Quiz interactifs

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Quiz de fin de module

DOCUMENTATION

Support de formation au format
numérique

INFORMATIONS PRATIQUES

Durée minimum : 4 heures

Durée d'accès : Formation
accessible durant 3 mois à la
réception du paiement

Tarif : 210 € net de taxes

Accès à distance :

Les stagiaires doivent être
équipés d'un PC avec
hautparleur et micro ainsi que
d'une connexion internet. En
cas de problème de connexion,
notre service client est à votre
disposition pour vous aider dans
vos démarches.

CONTACT

01 61 44 14 02

Notre service client vous répond du
lundi au vendredi de 8h45 à 12h30

cstb-formations@cstb.fr

OBJECTIFS :

Cette formation vous permettra de :

- Identifier les différents types de démarches environnementales
- Connaître les enjeux de qualité sanitaire
- Connaître les enjeux du réemploi

RESPONSABLE DE STAGE : ADEME

PROGRAMME

Formation en ligne

- **La RE2020 au cœur des démarches environnementales**
- **Les différents types de démarches environnementales**
- **Démarche HQE : les 14 cibles**
- **Labels et certifications**
- **Qualité de l'air intérieur : contexte et définitions**
- **Qualité de l'air intérieur des bâtiments : point sur la réglementation en vigueur**
- **Les moyens pour améliorer la QAI : la ventilation**
- **Les moyens pour travailler sur la QAI : la prise en compte du radon**
- **Les moyens pour travailler sur la QAI – Revêtements intérieurs et mobilier : les labels**
- **La prise en compte de la QAI à toutes les étapes d'un projet**
- **Consommation et rejet d'eau**
- **Le contributeur Chantier**
- **Chantier à faibles nuisances : définition et démarches vertueuses en conception**
- **Chantier à faibles nuisances : sensibilisation des entreprises**
- **Suivi de la démarche**
- **Déconstruction et réemploi**